

Le même jour, soit le 5 juin, le *Chronicle-Herald*, d'Halifax, annonçait que le premier ministre avait reçu des menaces au sujet du drapeau. Nous en sommes donc rendus au point où le premier ministre répond en badinant à des questions sérieuses et où ses déclarations sont interprétées par les membres de son personnel et par ceux qui répondent au téléphone à son bureau, comme voulant dire que personne ne se soucie vraiment que la vie de certains citoyens soit menacée alors qu'un autre journal, qui ne dispose pas des mêmes renseignements, soutient que la question du drapeau a provoqué une situation des plus graves au Canada.

Peu importe les observations des porte-parole du bureau de M. Pearson je crois que la manchette du journal d'Halifax traduit plus fidèlement les sentiments des Canadiens au sujet de cette question du drapeau. C'est le genre de question qui a attisé les passions des Canadiens; c'est le genre de question qui ne peut qu'élargir les fossés qui nous divisent; c'est le genre de question qui favorisera la bigoterie et les préventions et tout ce que le premier ministre s'efforce de dire au peuple canadien qu'il ne souhaite pas et qu'il cherche même à éviter. Par ailleurs, si la déclaration de M. O'Hagan est exacte, cela nous montre dans quelle mesure le premier ministre actuel a perdu contact avec les Canadiens pour ce qui est de leurs symboles et, surtout, au sujet du drapeau qu'on arbore maintenant.

Jusqu'où les choses iront-elles, quand on entend dire que la vie des gens est menacée parce qu'ils appuient le Red Ensign? Parce qu'on entend dire qu'on a brûlé des Red Ensigns, comme des nouvelles émanant de Toronto nous l'ont appris récemment; quand il suffit de lire, dans un journal de n'importe quel coin du pays, que d'après des Canadiens, le parti libéral, au sujet de cette question du drapeau, se vend tout simplement à la province de Québec.

Une voix: Honte!

M. Coates: Honte ne signifie pas grand chose de ce côté-là. Ce sont les Canadiens de toutes les provinces qui le disent.

Une voix: Pourquoi le dites-vous?

M. Coates: Je le dis, parce que c'est vrai et qu'il est temps que vous vous en rendiez compte.

M. Clancy: Oui, vous nous avez fait perdre du temps durant des années.

M. Coates: Des répliques de ce genre qui émanent des banquettes du parti libéral sont un indice de la situation tendue et passionnée

qui existe au Canada par suite de ce débat sur le drapeau; c'est une question qu'il ne faut pas juger à la légère, comme le premier ministre l'a fait chaque fois qu'on lui a posé une question au sujet d'un drapeau, exception faite de celui qu'il a choisi personnellement. Les réponses gouailleuses du premier ministre ont autant irrité les Canadiens que tout ce qu'on a pu dire au sujet du drapeau. Pourquoi a-t-on permis que la population canadienne soit provoquée comme on peut le constater en ce premier jour du débat sur le drapeau, je ne peux le comprendre non plus que la plupart des Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est expiré.

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable député qui vient de reprendre son siège a fait à la Chambre, avec sa gravité habituelle, des déclarations dont il ignore la véracité, il l'a avoué lui-même. Il a parlé d'une nouvelle publiée dans le journal au sujet des remarques attribuées à l'un des membres du personnel du bureau du premier ministre. Il a lui-même mis en doute immédiatement le bien-fondé de ses propres paroles en disant «si la déclaration de M. O'Hagan est exacte». Je vous signale, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux honorables députés, qu'il incombe à l'honorable représentant de s'assurer de l'exactitude de ce qu'il avance; il doit répondre de ce qu'il a dit à la Chambre. S'il n'a pas pris la peine de découvrir si elles sont exactes, alors ses paroles ne méritent pas d'être écoutées.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que j'ai dû consulter le *Guide parlementaire* pour y trouver les titres de l'honorable député, car sa déclaration m'a déconcerté. La déclaration que le premier ministre a faite le 4 juin en réponse au député figure à la page 4113 du compte rendu et est ainsi conçue:

Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut bien m'envoyer une copie de son rapport, je serai heureux de l'étudier et, si les circonstances le justifient, je le ferai parvenir à la police et au maire d'Ottawa.

Je signale, monsieur l'Orateur, que la responsabilité en incombe aux autorités provinciales et plus particulièrement à la police municipale.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je ne conteste aucunement cette déclaration.

M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, j'ai le droit de parler pendant trois minutes.

M. Coates: Le premier ministre a déclaré...